



**Boissy-sous-Saint-Yon**  
(91790)

## COMPTE RENDU SUCCINCT

**Conseil Municipal**  
**du**  
**Jeudi 30 juillet 2015**

Le Jeudi 30 juillet 2015 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boissy-Sous-Saint-Yon, dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 24 juillet 2015, s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Maurice DORIZON, à la Grange aux anneaux, place du Général de Gaulle à BOISSY-SOUS-SAINT-YON.

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Etaient présent(e)s :** M. DORIZON - MME Carine BILIEU - M. HERRY - MME PEDRONO - M. LEVASSEUR - MME MÉNELET - MME JOLY - M. OMNES - MME FERNET - MME FLEURY - M. MENARD - MME BROCHOT - M. DIAS - M. FRANCOIS - MME Claudine BILIEU - MME CAISSO - M. LABRIT - M. PASTOUREL - MME PERRIER

**Procurations :**

M. TABART à M. HERRY  
M. LION à MME Carine BILIEU  
M. GUITTET à M. LEVASSEUR  
M. DEGREMONT à MME Claudine BILIEU  
MME MOUNOURY à M. OMNES  
MELLE RENAULT à MME PEDRONO  
M. LEMAITRE à M. PASTOUREL  
MME GAUTHIER à M. LABRIT

**Secrétaire de Séance :** M. OMNES

Le Conseil Municipal,  
Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,  
Après en avoir délibéré,

**Délib. N° 2015-097 : Adoption de l'ordre du jour du jour du Conseil Municipal**

**ADOPTÉ** l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 30 juillet 2015.

**À l'unanimité,**

**Délib. N° 2015-095 : Arrêté préfectoral du 10 juillet 2015 portant projet de périmètre issu de l'extension de la Communauté de Communes entre Juine et Renarde aux communes de Boissy-Sous-Saint-Yon, Saint-Yon et Lardy – Consultation pour accord de l'organe délibérant de Boissy-Sous-Saint-Yon**

**« DONNE SON ACCORD »** au projet d'extension de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde par adjonction des communes de Boissy-sous-St-Yon, Lardy et Saint-Yon.

**À la majorité, 22 voix pour, 5 contre (Alain LABRIT, Nicole PERRIER, Michel LEMAITRE, Corinne GAUTHIER, Dominique PASTOUREL)**

**Délib. N° 2015-096 : Composition et désignation des membres d'un jury de concours pour un marché de maîtrise d'oeuvre dans le cadre d'un programme d'opérations sur le pôle scolaire**

**APPROUVE** l'enveloppe financière et les éléments du programme présenté,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure de concours,

**APPROUVE** la composition du jury présentée,

**PRÉCISE** que peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions du jury, s'ils ont été désignés par le président au vu de l'objet de la consultation pour laquelle le jury est composé, conformément aux dispositions de l'article 24 du code des marchés publics :

- Des personnalités dont le président estime que la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours,
- Lorsqu'une qualification professionnelle est exigée des candidats, des membres supplémentaires ayant cette qualification ou une qualification équivalente.

**PRÉCISE** que peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions du jury, lorsqu'ils y sont invités par le président, conformément aux dispositions de l'article 24 du code des marchés publics :

- Le comptable public et le représentant de la DDCCRF ;
- Des agents du pouvoir adjudicateur compétents dans la matière objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

**PREND NOTE** que les membres maître d'œuvre du jury seront rémunérés au forfait,

**PREND NOTE** que, conformément à l'article 74 du code des marchés publics, les candidats ayant remis des prestations conformes au règlement du concours bénéficieront d'une prime égale au prix estimé des études à effectuer par les candidats, affectée d'un abattement au plus égal à 20 %.

**AUTORISE** l'inscription des crédits afférents à ces rémunérations au budget correspondant,

**PROCÈDE** à l'élection des membres élus titulaires et suppléants du jury devant intervenir dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réaménagement du pôle scolaire selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste,

**DÉCIDE** de procéder à un vote à main levée après accord unanime des conseillers municipaux présents,

**PROCLAME** élus les membres titulaires du jury de concours suivants :

- liste A de la majorité : Carine BILIEN, Carine MÉNELET, Thierry LEVASSEUR, Robert LION,
- liste B de la minorité : Dominique PASTOUREL.

**PROCLAME** élus les membres suppléants du jury de concours suivants :

- liste A de la majorité : Luc DEGREMONT, Anne-Marie PÉDRONO, Sandrine BROCHOT, Thierry HERRY,
- liste B de la minorité : Alain LABRIT.

À l'unanimité,

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.**

**Le Maire,**

**Maurice DORIZON**

